Le cheval d'un terrassier, M. Dekens était maltraité rue de Lannoy, par un certain Joseph Beague qui s'amusait à tourmenter le pauvre animal.

Le maître faisant des observations c'est contre lui que tourne la fureur de Beague qui exerce contre Dekens des violences.

Béague se voit infliger un mois de prison.

Un médecin-perruquier. — M. Charles Dubar, est de sa profession perruquier, à Roubaix : mais il ne se refuse point, paraît-il, à guérir les bonnes femmes qui viennent lui présenter leurs doléances.

C'est du moins ce que racontent ces personnes qui ajoutent que généralement contre le remède de simples, le médecin-perruquier demandait cinquante centimes ou un franc. — Tout cela se réduit pour Dubar à vingt-cinq amendes de un franc pour exercice illégal de la médecine.

Pour outrages et mendicité à Roubaix, Henri Mordacq, dix jours. Me Conforme.

CONSEIL MUNICIPAL DE CROIX

Le Conseil municipal de Croix s'est réuni samedi, à huit heures et demie du soir, en séance ordinaire, session de novembre, sous la présidence de M. Pluquet, maire.

17 conseillers étaient présents.

M. Descamps, secrétaire de la mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

On passe ensuite à l'ordre du jour concernant :

1° La création d'une cabine téléphonique reliant la commune de Croix avec les lignes du réseau de Roubaix.

Une somme de 2,000 fr., chiffre fixé primitivement par la direction, a déjà été votée en principe à ce sujet.

Aujourd'hui elle demande une augmentation de 1000 fr. pour la création de cette cabine.

M. Pluquet propose d'ajourner le vote de cette somme supplémentaire et de voir les personnes intéressées à cette création qui s'entendraient avec la Commission des Finances pour faire cette dernière avance.

Le Conseil municipal, dit-il, a été induit en erreur par l'administration. Il propose de maintenir la première somme votée qui est de 2.000 fr. Pour les 1.000 fr. supplémentaires les abonnés verraient à les verser.

Cette proposition obtient les suffrages de l'assemblée.

Installation d'eaux potables. — On sait que des études ont déjà été faites à ce sujet par M. Degeuées de Béthune, ingénieur, chargé du projet.

Lecture est donnée de plusieurs lettres concernant le terrain à acquérir et la force motrice à employer pour amener l'eau jusqu'à Croix.

Lecture est également donnée d'une lettre disant que le propriétaire refuse de céder son terrain pour la création des puits dans la vallée de la Marcq, considérée comme l'endroit le plus favorable pour leur établissement.

L'ingénieur demande qu'il lui soit alloué une somme de 12,000 francs pour commencer les premiers travaux d'essai. M. Segard répond que ce n'est pas une petite chose que de voter de pareilles sommes sans savoir combien on distribuera d'eau dans la commune.

M. Guibal dit qu'il est une chose certaine c'est qu'il manque d'eau.

M. Pluquet donne connaissance du devis qui se monte à la somme de 330,000 francs tous travaux compris.

Suivant lui, une consommation de 500 mètres cubes d'eau par jour, à raison de 0,15 centimes le mètre cube, serait suffisante pour couvrir l'intérêt de ces dépenses.

Un conseiller demande qu'il soit nommé une commission spéciale pour voir les autres communes dans lesquelles cette installation fonctionne déjà et de prendre tous les renseignements désirables.

M. Goblet demande à ce que cette affaire soit laissée à une société.

M. Pluquet réplique que pour la laisser à une société, il faut toujours garantir 5 0/0.

M. Alcide Couturier répond que si l'on avait de l'eau à Croix, on amènerait davantage d'industriels qui viendraient s'y fixer.

M. Goblet dit également que du jour où l'on aura l'eau chez soi et qu'il n'y aura qu'à ouvrir un robinet, l'on en constatera l'utilité et que bien des maisons qui sont louées 2 et 3 francs de moins par mois faute d'eau, prendront une plus-value.

M. Pluquet dit que si la commune est pour effectuer une distribution d'eau qu'il faut la faire de suite.

Un grand nombre de conseillers se prononcent pour la création de cette distribution.

M. Goblet dit que si on ne veut pas créer cette distribution, il demandera l'annexion de Croix à Roubaix.

Finalement M. Segard propose de nouveau de nommer une commission spéciale pour aller visiter les villes où cela existe déjà.

M. Florin émet le vœu qu'aussitôt que la commission aura étudié l'affaire, le maire convoque le Conseil à cet effet le plus tôt possible et de ne pas attendre jusqu'à la session de février.

M. Pluquet répond qu'il ne demande pas mieux et qu'il en est lui-même grandement partisan.

M. Goblet croit que bon nombre de conseillers ne connaissent pas complètement l'étude de ce projet; il propose de faire un rapport tout imprimé et de le leur soumettre, chaque conseiller étant ainsi instruit de la question.

Cette demande est renvoyée à la commission pour renseignements complémentaires.

Les Hospices. — La commission des Hospices s'est réunie le 2 octobre.

Lecture est donnée du rapport de M. Wallez tendant à la suppression du concours entre architectes, prétendant que le devis n'est pas assez élevé pour y voir participer les principaux architectes des environs et que cette suppression donnerait un premier bénéfice de mille francs qui pourraient entrer dans l'érection de ce monument et propose de charger, M. Barbotin, architecte de la ville de Roubaix de cette construction.

Le Conseil ne fait aucune objection.

Chemins vicinaux. — Le Conseil accepte tel qu'il est présenté le budget affecté à l'entretien des chemins pour l'année 1894, dont le devis se monte à la somme de 5.049 fr. 94, somme couverte par les ressources ordinaires.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet, donnant connaissance que le Ministre a accordé l'autorisation de créer une école maternelle au hameau de l'Allumette.

La demande du vote de l'emprunt nécessaire est acceptée.

Avis favorable est donné sur la question des soutiens de famille.

Réception définitive des travaux de la rue Kléber. — Le conseil accepte la réception définitive des travaux de pavage et d'aqueduc de la rue Kléber.

Un conseiller, M. Lamblin, demande au conseil qui va payer les 7 à 800 fr. dépensés inutilement dans l'enlèvage des terres.

Le Maire réplique que lui-même a été mis en rapport avec M. Colart et qu'il a dû s'entendre avec lui.

M. Mengin dit qu'il était au Conseil lors du vote et qu'il est inutile de revenir sur cette affaire.

La réception du mur de l'ancien cimetière est ajournée pour études complémentaires.

Le conseil décide également de recourir à une adjudication pour les droits de place pour une période de trois ans ainsi que pour l'entretien des édifices communaux.

Il est demandé une dispense d'adjudication pour l'achat des charbons devant être consommés à la Mairie et aux écoles ; demande est faite pour que ces achats soient effectués dans une grande Compagnie.

M. Couturier répond qu'il serait préférable de faire adjudication en été parce qu'à ce moment le charbon est meilleur marché.

Le Maire donne lecture d'une lettre des gardes-champêtres demandant d'avoir des manteaux dans le genre de ceux de la douane de Roubaix.

Il est fait droit à leur demande et M. Segard est chargé de cette affaire.

Le Conseil décide encore de voter une somme de cent francs comme gratification aux 4 facteurs; et un conseiller fait remarquer que l'Administration des Postes devrait améliorer leur sort.

Rue de Lafontaine. — Le Conseil municipal adhère à un projet déjà voté concernant la construction d'un aqueduc et un pavage; les propriétaires riverains acceptent leur part des travaux.

Redressement du sentier du cimetière. — Enfin M. Segard propose d'accepter le redressement du terrain tel qu'il est marqué sur le plan qu'il soumet au Conseil. Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à dix heures un quart.

PETITE CORRESPONDANCE

C. K. D. 153. — Faites-nous connaître le lieu de votre naissance, ainsi que ceux de vos père et mère et de leurs ascendants.

C. C. Tourcoing 228. — 1° En février. 2° Au colonel du régiment dans lequel vous voulez vous engager.

A. B. L. — Six mois environ. — Les réclamations doivent être adressées directement à M. le Ministre de la Justice (rappeler les dates d'envoi, etc.)

Un conscrit du Tilleul. — Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes du tirage au sort, *comme omis*, vous êtes assujetti aux obligations militaires des hommes de votre classe.

M. C. — Même réponse que la précédente.

J. V. rue de France, Roubaix. — Il n'y a pas d'orthographe dans les noms. Pour obtenir la rectification des actes d'Etat-Civil, il faut en faire la demande à M. le président du Tribunal civil de Lille.

NORD

Distinctions honorifiques. — M. Viger, ministre de l'agriculture, a fait signer un décret nommant chevalier de la Légion d'honneur M. Desmaisons, verrier à Anche (Nord).

— On annonce aussi qu'à l'occasion de l'inauguration de l'Ecole de Douai, M. Viger nommera M. Laurent-Mouchon officier du Mérite agricole et M. Piérache, maire de Leward, chevalier du même ordre.

Deux jeunes filles asphyxiées à Caullery. — Un bien déplorable accident vient de se produire à Caullery, petite commune du canton de Clary.

Mercredi soir, avant de se coucher, les deux demoiselles Laruelle, craignant d'avoir froid pendant la nuit, allumèrent un poêle dans leur chambre à coucher et commirent l'imprudence de fermer la clef.

Le lendemain, leurs parents ne les voyant pas se lever à l'heure habituelle, entrèrent dans leur chambre et les trouvèrent inanimées dans leur lit.

Les deux malheureuses étaient mortes asphyxiées par l'acide carbonique.

Fresnes. — *Un meurtre.* — Samedi, vers midi et demi le nommé Joseph Levêque, âgé de 45 ans, demeurant rue Cambrion, a donné à Mathilde Leleu, un violent coup de pied dans la partie postérieure du corps, parce que cette dernière lui refusait de l'argent. La malheureuse a eu l'os droit du bassin cassé et est morte quelques heures près. Le meurtrier a été arrêté.

L'affaire de la dynamite de Roost Warendin. — Dans sa dernière audience, la chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Douai a renvoyé devant les assises, qui s'ouvrent lundi prochain, le nommé Henri Russe, âgé de 24 ans, mineur, né et demeurant à Roost-Warendin, accusé d'être l'auteur d'un attentat à la dynamite contre la maison du mineur Prosper Obron, son voisin.

Délégués mineurs du Nord. — C'est vers le 10 décembre qu'aurait lieu les élections pour le renouvellement des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs dans le bassin du Nord.

Descente du parquet à Seclin. — Le sieur Emile Arnould, employé aux mines de Meurchin et demeurant à Bauvin, qui avait été écroué à la maison d'arrêt de Lille dernièrement pour une affaire d'escroquerie, avait adressé à son beau-père une lettre dans laquelle il lui demandait de payer ses créanciers avec 250 francs qu'il possédait, disait-il, et dont il indiquait la cachette.

Arnould espérait produire cette pièce à l'instruction et faire ainsi la preuve qu'il avait l'intention de rembourser ses victimes.

Mais la lettre étant tombée entre les mains de M. Delalé, juge d'instruction, celui-ci mit Arnould en demeure de lui montrer l'endroit où il avait caché son argent, et hier après-midi, le prisonnier était conduit près de Bauvin, à Gondecourt, où des recherches furent faites suivant ses indications.

On ne trouva rien naturellement, et Arnould, qui en était pour ses frais d'imagination, fut reconduit en prison. A six heures et demie, le parquet rentrait à Lille.

Le Conseil municipal d'Armentières, dans sa dernière séance, a, à l'unanimité, voté une somme de 450 fr. à titre de subside pour couvrir l'excédent de dépenses du cortège historique organisé le mois dernier par la Société philanthropique. On se rappelle que ce cortège avait, malgré un temps exceptionnellement défavorable, rapporté 2,835 francs aux pauvres.

Une demande de subside formée par la Société hippique pour couvrir les frais du dernier carrousel a également été adoptée.

Enfin le Conseil municipal s'est occupé de la question du festival. Déjà en août 1893 devait avoir lieu un festival qui s'en inçcal comme très brillant; mais il dut être ajourné, le jour choisi coïncidant avec le dimanche des élections: la date du 13 mai a été adoptée pour le nouveau festival, et un crédit de 10,000 francs a été voté.

PAS-DE-CALAIS

Un homme coupé en deux à Lens. — Lens, 11 novembre. — Un homme de 32 ans, M. Samin, visiteur à la gare de Lens, en sortant du bureau du mouvement, a été renversé et coupé en deux par un wagon.

Il laisse une veuve et deux enfants.

Deux noyés à Etreux. Une victime de son dévouement. — Samedi soir, vers sept heures, M. Moret menuisier à Etreux, quittait sa maison pour aller faire un tour au village. Pour rentrer chez lui, il devait traverser le pont-levis jeté sur le canal de la Sambre à l'Oise.

Or, vers dix heures et demie, M. Moret qui avait fait une partie dans un débit du voisinage, prenait, pour rentrer chez lui, la route aboutissant au pont-levis; mais arrivé à cet endroit, au lieu de s'engager sur le tablier du pont ou sur l'une des deux passerelles, il enjambe le vide et fut précipité dans le canal.

Aussitôt après, arrivaient les deux frères Idée, Eugène et Léon. En traversant le pont, Eugène Idée entendit le bruit que faisait l'infortuné Moret en se débattant : « Tiens, s'écrie-t-il, on dirait qu'il y a quelqu'un à l'eau », et au même moment, n'écoutant que son courage, et sans même prendre la peine de se dévêtir, il se jetait à son tour dans le canal.

Léon Idée avait de son côté jeté des cris d'appel en demandant de la lumière. Il fut entendu des maisons voisines, mais quand on arriva avec une lanterne, l'eau avait repris sa tranquillité désespérante, engloutissant Moret et Eugène Idée, son courageux sauveteur.

Des recherches furent organisées immédiatement; c'est le cadavre du malheureux Idée qui, le premier, fut découvert, vers minuit, non loin de l'endroit où il s'était jeté et où il avait probablement coulé à pic.

Quant à Moret, son cadavre fut découvert le lendemain seulement, à sept heures du matin, à 150 mètres du pont levis.

Moret était âgé de 33 ans.

Eustache-Martin-Eugène Idée, qui exerçait la profession de lamier, n'avait que 21 ans.

Un grand nombre de *maladies de la peau et du sang* sont tellement désagréables qu'on cherche à les guérir par tous les moyens possibles. Le meilleur est de prendre tous les matins une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**, qui se trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 francs 20 le flacon. 85933d

Derniers échos des grèves

Il n'y a rien qui fasse plus vite son tour de France qu'une bonne petite calomnie. Ainsi vient-il d'en être pour cette fausse nouvelle, lancée nous ne savons par qui, accueillie par l'*Agence Havas* au moins légèrement, d'après laquelle un ouvrier des mines de Bully-Grenay se serait suicidé à la dynamite, parce qu'il aurait été renvoyé pour son attitude pendant la dernière grève.

La Compagnie de Bully-Grenay a protesté; elle a écrit à certains des journaux qui, volontairement ou non, s'étaient faits l'écho de cette information erronée, rien n'y fait; la légende suit sa route et aujourd'hui la *Petite République française* en prend texte pour publier un entrefilet sous ce titre retentissant : *les Assassins de Viret.* Les assassins de Viret, ce sont naturellement les Compagnies.

Voici, du reste, comment s'exprime le journal de M. Goblet :

« Les Compagnies se vengent! Parmi les six cents mineurs qu'elles viennent de sacrifier à leurs immondes rancunes, en les jetant sur la route, sans même leur restituer l'argent qu'ils ont versé à la caisse des retraites, se trouvait un brave père de famille, nommé Achille Viret, de Marzingarbe.

» Il avait à nourrir dix enfants, une vieille mère, âgée de soixante-douze ans.

» Le renvoyer de la mine, c'était condamner toute la famille à mourir de faim.

» Mais ces considérations ne sont point de celles qui touchent les exploiteurs. Et Viret fut expulsé, et ses enfants furent condamnés à manquer de pain.

» Quand ce malheureux entendit les cris de désespoir de tous les siens, il perdit courage. Il ne put supporter plus longtemps un pareil supplice.

» Il se suicida.

» Eh bien, savez vous sur qui les journaux ministériels et des Compagnies font retomber la responsabilité de cet épouvantable malheur ?

» Sur les socialistes, sur ceux-là même qui n'ont pas cessé une minute de dénoncer la cruauté des Compagnies, leurs exactions à l'égard des mineurs, d'appeler sur leurs agissements l'attention du gouvernement, sur l'infortune des grévistes, la sollicitude des gens de cœur.

» Oui, il se trouve des insensés, comme M. Félix Laurent, pour accepter et jouer ce rôle infâme et déshonorant.

» A ses yeux, nous sommes complices du meurtre de Viret.

» Quant aux Compagnies, elles ont peut-être abusé de leur droit, mais M. Leurent ne demande pas mieux de les excuser. Elles n'ont qu'à y mettre le prix, sans doute. »

Les Compagnies ont dû d'autant moins y mettre le prix avec M. Laurent que Viret ne s'est pas tué parce qu'il avait été renvoyé, — ne l'ayant pas été, — mais parce qu'il se trouvait sous le coup de poursuites correctionnelles pour des faits absolument étrangers à l'exercice de sa profession de mineur.

N'importe; après les journaux de Paris, d'autres reproduiront la légende et il demeurera acquis auprès de plusieurs centaines de mille lecteurs que les Compagnies ont assassiné le malheureux Viret. Et plus tard, nous trouverons peut-être des vengeurs conscients ou inconscients de Viret qui, trompés par cette calomnie, se persuaderont faire œuvre humanitaire en dynamitant quelques spectateurs dans un théâtre ou dans un lieu public.

Le congrès de Lens

Lens, 11 novembre. — Les délégués de syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, au nombre d'une centaine, se sont réunis en congrès ce soir à Lens et ont décidé de consulter un avocat pour faire accorder par les compagnies houillères des indemnités à des mineurs congédiés sans avis préalable, de faire appel aux cercles, syndicats et associations ouvrières pour obtenir des secours en faveur des ouvriers renvoyés.

Les délégués mineurs

Lens, 11 novembre. — On sait qu'un arrêt préfectoral fixe au 27 novembre les élections pour le renouvellement du mandat des délégués mineurs. On fait en ce moment d'actives démarches. En effet, seuls les 17.000 mineurs qui avaient repris le travail le 30 octobre et qui sont seuls inscrits sur la dernière feuille de paiement pourraient voter, ce qui exclurait ainsi du scrutin la moitié des mineurs du Pas-de-Calais.

Ordre du jour du général de France

M. le général de France, commandant le 1er corps d'armée, vient d'adresser l'ordre du jour suivant aux troupes qui ont concouru au maintien de l'ordre pendant la grève :

» Depuis cinquante jours, les gendarmes et les troupes de toutes armes du 1er corps d'armée, ainsi que des gendarmes venus d'autres régions, le 5e d'infanterie, les 5e, 14e et 16e régiments de dragons et le 9e cuirassiers, ont reçu mission de protéger l'ordre et d'assurer la liberté du travail dans les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais.

» Pendant tout ce temps, officiers, sous-officiers et soldats, vous avez eu à supporter des fatigues sérieuses, à subir des privations de tout genre et à accomplir un service difficile.

» Vous avez rempli votre devoir avec la modération, le sang-froid et l'énergie qui conviennent dans ces circonstances délicates.

» Votre discipline a été parfaite, et partout, dédaigneux des injures, indifférents aux mensonges, vous avez donné l'exemple de l'abnégation la plus complète et du dévouement le plus absolu.

» Je serai heureux de rendre compte au ministre de la guerre que, fidèles observateurs de ses instructions, les troupes du 1er corps, les régiments détachés et la gendarmerie n'ont mérité que des félicitations.

» DE FRANCE. »

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 11 novembre.* — Marguerite Leysen, rue Philippe-le-Bon, 5. — Juliette Bybroeck, rue Decrème, cour Debruyne 7. — Georges Watteau, rue du Moulin 36. — Valérie Degauffroy, rue de Lannoy 209. — Raymond Verrier, rue des Fosses 65. — Lévin Wartel, rue le Fremaux 11, Beau-Chêne. — Clémentine Steelorum, rue de l'Epeule, cour Piat Agache 7. — Georges Leclercq, rue de la Perche, fort Cornil 16. — Jeanne Devos, rue Beaurewaert 25. — Madeleine Deleuf, rue de Leuze, cour Vandendorpe 1. — *Mariages.* — Alfred Lefebvre, 26 ans, fileur, rue de Leuze 99 et Sylvie Verleyen, 20 ans, sabronneuse, rue Saint-Amand 9. — Louis Millescamps, 32 ans, sans profession, rue Pellart 139 et Marie Robert, 24 ans, sans profession, rue de Mouveaux 79. — Henri Roosebeke, 28 ans, menuisier, rue de Denain 101 et Marie Lemize, 22 ans, visiteuse, rue de Bouvines 9. — Casimir Cordelette, 44 ans, concierge, rue Jules Dérégnaucourt 41 et Wilhelmine Vanden Bergue, 20 ans, servante, à Mons-en-Barœul. — Edouard Marteus, 23 ans, tisserand, rue Drouot 36 et Philomène D'have, 21 ans, tisserande, rue Drouot 36. — Henri Duflot, 25 ans, rentreur, rue de la Paix 34 et Emmanuelle Deleurme, 23 ans, doubleuse, rue de la Paix 49. — Emile Caudron, 25 ans, teinturier, rue des Sept-Ponts, cour Masure 22 et Jeanne Vaudaele, 22 ans, journalière, rue des Sept-Ponts, cour Masure. — *Déclarations de décès.* — Henri Dufermont, 56 ans, rentier, rue d'Armentières 8. — Sidonie Devombaix, 37 ans, Hôtel-Dieu. — Gedeon Hodevart, 34 ans. — Dujardin, présenté sans vie, Grande-Place 9. — Auguste Wytstraete, 2 mois, rue Grétry 52. — Gaston Lambert, 6 ans, rue d'Inkermann 141. — Hauttequet, présenté sans vie, rue Archimède 75.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOSSUT-VANDEWALLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Louis-Auguste-François BOSSUT, décédé à Roubaix, le 9 novembre 1893, à l'âge de 5 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 12 courant, à deux heures moins un quart, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Beaumont, 21.

Les amis et connaissances de la famille SALEMPIER-DUBOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri SALEMBIER, veuf de Dame Delphine DUBOIS, décédé à Roubaix, le 10 novembre 1893, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 13 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 189.

Les amis et connaissances de la famille DUFERMONT-VERSAILLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Joseph DUFERMONT, décédé subitement à Roubaix, le 10 novembre 1893, dans sa 57e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le dimanche 12 courant, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 13 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard d'Armentières, 8.

Les amis et connaissances de la famille LAMBERT-DESMAZURE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Gaston-Adolphe-Léon LAMBERT, décédé à Roubaix, le 11 novembre, à l'âge de 6 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange Solennels, qui auront lieu le mardi 14 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 141.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église de Wasquehal, le lundi 13 novembre 1893, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Philomène LEBRUN, épouse de Monsieur Daniel LEVEUGLE, décédée à Wasquehal, le 1er octobre 1893, à l'âge de 51 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Louis (Bonne-Seau), le lundi 13 novembre 1893, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Isabelle DESTOMBE, épouse de Monsieur Jules LABITTE, décédée au Blanc-Seau, le 13 octobre 1893, à l'âge de soixante-huitans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 13 novembre 1893, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Joseph TRUFFAUT, époux de Dame Hortense DESBOUVRIÉ, décédé à Roubaix, le 7 novembre 1892, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 13 novembre 1893, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile REHEISER, décédé à Roubaix, le 27 septembre 1893, dans sa 50e année, administré du Sacrement de l'Extrême Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 13 novembre 1893, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur César-Henri DUPONT, employé au Crédit Lyonnais, décédé le 3 novembre 1893, dans sa 37e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 13 novembre 1893, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Hortense DELTOUR, épouse de M. Omer DECONDE, décédée à Lille, le 8 octobre 1893, dans sa 42e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 13 novembre 1893, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur César-Vincent-Charles-Joseph DESROUSSEAUX, époux de Dame Louise DELANNOY, décédé à Roubaix, le 11 novembre 1892, dans sa 25e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du TrèsSaint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 13 novembre 1893, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Maria DELENGLEZ, décédée à Roubaix, le 6 novembre 1892, à l'âge de 21 ans et 1 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église d'Hem, le jeudi 16 novembre 1893, pour le repos de l'âme de Dame Sophie Julie LEPERS, épouse de Monsieur Zéphyrin BONNET, décédée à Hem, le 17 novembre 1892, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'Association des Mères Chrétiennes de Notre-Dame, fera célébrer le mardi 14 novembre, à 9 heures, en l'église Notre Dame, un obit pour le repos de l'âme de Dame Juliette-Elise OLIVIER, épouse de Monsieur VANDENBRUWAENE, pieusement décédée le 9 octobre 1893, dans sa 44e année, administrée des Sacrements. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les meilleurs potages se font avec le **Tapioca Rils.** 35934

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées. 76546d

BELGIQUE

Mouscron. — *Création d'un corps de sapeurs-pompiers volontaires.* — Par arrêté royal en date du 28 septembre dernier, la formation d'un corps armé de sapeurs-pompiers volontaires est autorisé à Mouscron.

L'Administration communale prie les personnes désirant faire partie du nouveau corps de se faire inscrire au secrétariat de l'Hôtel-de-Ville, à partir de ce jour jusqu'au 15 décembre prochain inclusivement.

— *Arrestation d'un déserteur.* — La gendarmerie a arrêté vendredi soir, vers cinq heures, à Mont-à-Leux un déserteur du troisième régiment de ligne, en garnison à Ostende. Il se nomme Florin Bertrand et est natif de Liège. Il avait quitté son régiment le 5 mars dernier.

Bertrand a été dirigé sur Bruges et mis à la disposition de l'auditeur militaire.

Hérinnes. — *Vol de nuit.* — Des malfaiteurs se sont introduits avec escalade, dans la cour du sieur Antoine Blin, cabaretier, près du pont de Pecq. Ils ont volé une chèvre, huit poules et un coq anglais. Les gens de la maison n'ont rien entendu et le chien, qui était dans la cour, n'a pas aboyé. On n'a jusqu'ici aucune trace des coupables.

Le crime d'Hérinnes. — *Tribunal correctionnel de Tournai :* — *Audience du 11 novembre.* — L'audience est ouverte à dix heures: Elle est présidée par M. Bonnet, assisté de MM. Soil, juge et Faillot, faisant fonctions de juge. Ministère public : M. Jacquin, substitut de M. le procureur du Roi. Greffier M. Coquu.

On se souvient que le 11 septembre dernier, un jeune homme de quatorze ans, A. Renaud, vacher à Obigies, avait, dans le cours d'une discussion, lors d'une partie de cartes, avec un ami Jean-Baptiste Henno, demeurant à Hérinnes, saisit un fusil accroché au mur et visé Henno qui, atteint d'une balle à la poitrine, avait été tué raide.

Pour cacher son crime, le meurtrier avait retiré aussitôt la balle et planté dans la plaie un couteau de cuisine afin de faire croire à un accident. Il avait déclaré ensuite à la justice que Henno était tombé fortuitement de saisissant sur la pointe d'un couteau.

Me Labis, avocat à Tournai, a défendu avec éloquence le jeune inculpé. Il a sollicité l'indulgence du tribunal, le crime ayant été commis, selon lui, sans discernement.

Pendant la plaidoirie et le réquisitoire de l'honorable M. Jacquin, le jeune Renaud n'a cessé de verser des larmes.

A dix heures quarante-cinq minutes, le tribunal a rendu son verdict. Antoine Renaud a été acquitté du chef d'assassinat comme ayant agi sans discernement, mais néanmoins il restera à la disposition du gouvernement jusqu'à sa majorité.

Courtrai. — *Avis aux militaires en congé.* — « Tous les militaires en congé illimité du district militaire de Courtrai, appartenant aux classes de 1881 à 1892, qui ne sont pas en possession de leurs nouveaux livrets de mobilisation, sont priés de faire connaître immédiatement leur adresse exacte à M. le commandant de gendarmerie dudit district. Ces livrets leur seront envoyés franco ».

Un crime à Saint-Saint-Paul. — Hier soir vers sept heures, des individus à la figure noircie se sont introduits chez M. Faut Lgrant, qui tient un magasin de boulangerie à Saint-Paul.

Mme Lorant était seule au logis. Elle fut empoignée et liée par ces individus, qui lui intimèrent l'ordre de déclarer où se trouvait son argent.

La femme ne répondant pas, fut rouée de coups et laissée pour morte sous la table.

Les meubles furent enfoncés et l'on déroba 4,000 fr. en actions, une certaine somme d'argent et plusieurs paires de drap.

La femme fut retrouvée sans connaissance; ses blessures sont graves, mais elles ne mettent pas ses jours en danger.

Le Parquet de Mons a fait une descente.

Tirage financier. — Ville d'Anvers. — *Emprunt de 183,140,000 fr. (1887).* — 39e tirage. — 10 novembre 1893. — Les 29 séries suivantes, de 25 pièces, sont sorties :

1827	7085	19189	32516	39038	49662	51224	59274
3331	8037	27397	33012	40219	52877	54517	59424
6114	13335	27908	36151	49124	53234	58777	72102
6336	17212	31151	38160	45248			

Les primes sont échues aux numéros suivants :

Série	8037	N° 16	Fr. 150.000	Série	27327	N° 20	Fr. 150
»	40249	» 22	» 2500	»	31151	» 11	» 150
»	27327	» 24	» 1000	»	38160	» 5	» 150
»	8037	» 1	» 600	»	39038	» 7	» 150
»	36151	» 18	» 500	»	53234	» 11	» 150
»	1827	» 6	» 150	»	53234	» 14	» 150
»	1827	» 9	» 150	»	53234	» 15	» 150
»	1827	» 18	» 150	»	54224	» 4	» 150
»	3331	» 20	» 150	»	58777	» 7	» 150
»	6114	» 4	» 150	»	58777	» 11	» 150
»	6114	» 22	» 150	»	59424	» 8	» 150
»	6336	» 2	» 150	»	72102	» 2	» 150
»	17212	» 17	» 150				

Tous les autres numéros compris dans les séries ci-dessus sont remboursables chacun par 100 fr.

Le paiement aura lieu à dater du 1er juillet 1894.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Le banquet de la société « Les Voltigeurs de l'Enflé ». — La société colombophile « Les Voltigeurs de l'Enflé », dont le siège est chez M. Jules Lequenne, cabaretier, rue de Blanchemaille, donnait, samedi soir, son banquet de fin d'année.

Plus de quarante convives se trouvaient réunis autour d'une table admirablement servie, sous la direction du chef de la maison lui-même.

Afin de donner plus d'attrait à cette fête absolument intime, on n'a cessé de régner d'un bout à l'autre une gaîté de bon aloi, la commission administrative s'était assuré le concours de plusieurs chanteurs avantageusement connus, tels que M. Richard De Boeve, M. Desanoy, et M. Jean-Baptiste Mariage, auquel avait été réservée spécialement la partie comique.

Ces divers artistes, chargés des intermèdes, ont rivalisé de talent et de zèle pour divertir l'assistance, qui leur a prouvé toute sa satisfaction par ses applaudissements.

Des vivats ont été chantés en l'honneur du président de la société, M. Charles Declercq, et de la commission administrative.

Puis tous les convives, à tour de rôle, ont fait leur partie dans un concert improvisé qui n'a pris fin qu'à une heure assez avancée de la nuit.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

Tourcoing. — Dimanche 12 novembre, grand jeu de boule à la platine, rue de la Gare, chez Mme Veuve Lauridan, estaminet de la Ruche d'or, rue des Cinq Voies 106. 1er prix 40 fr., 2e 30, 3e 20, 4e 10, 5e 10, 6e 5.